

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE CALEDONIE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

ARRETE HC/SAS n ° 11 du 04 septembre 2019

Portant désignation des délégués de l'administration au sein des commisions administratives chargées de la révision des listes électorales générales et complémentaires

LA COMMISSAIRE DELEGUEE DE LA REPUBLIQUE POUR LA PROVINCE SUD,

VU la loi organique n° 99- 209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi nº 99- 210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code électoral et notamment son titre II du livre V – partie réglementaire,

VU le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du Haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie – M. Laurent PREVOST ;

VU l'arrêté du 09 août 2019 portant nomination de la commissaire déléguée de la République pour la province Sud auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, Mme. Florence GHILBERT-BEZARD;

VU l'arrêté HC/DLAJ/BAJE n°2019-193 du 02 septembre 2019 portant délégation de signature à Mme Florence GHILBERT-BEZARD, commissaire déléguée de la République pour la province Sud auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

CONSIDERANT que la révision des listes électorales générales et complémentaires qui seront arrêtées en 2020, débute le 1^{er} septembre 2019.

ARRETE

ARTICLE 1: Les agents dont les noms suivent, sont désignés en qualité de délégués de l'administration pour participer aux travaux des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales générales et complémentaires des communes situées sur le territoire de la province Sud :

1

	Francesca GILLES
Communes de	Sophie MOISAND
l'agglomération	Janine KOLATA
00	Coralie WAGNER
(Nouméa / Grand	Lorène LECLERC
Nouméa)	Maéva SAMINE
	Nelie HNAGANYAN
	Louise MERMOUD
Autres Communes du périmètre Sud	Chantal BERGHE
	Louise MERMOUD
	Martine YANNICK
	Claudine MAHAULT
	Major LE GOFF Gilbert et Adjudant MALLERET Florent
	(Commune d'Ile des pins)
	Adjudant FORMENTIN Frédéric et Maréchal des logis
	Chef HUDIN Jérôme (Commune de Yaté)

- <u>ARTICLE 2</u>: Les délégués de l'administration peuvent en tant que de besoin se suppléer entre eux.
- ARTICLE 3: Les maires des communes de Bouloupari, Bourail, Dumbéa, Farino, Ile des Pins, La Foa, Moindou, Mont-Dore, Nouméa, Païta, Sarraméa, Thio et Yaté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié aux intéressés et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.
- ARTICLE 4: Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois, qui court à compter de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La commissaire déléguée de la République pour la province Sud

Florence GHILBERT-BEZARD